CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E31852** **VALABLE JUSQU'AU** **19/03/2027**

ÉDITÉ LE 12/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/02/1998

Raison sociale : PBM PEINTURE BATIMENT MEDITERRANEE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/01/2011
Capital : 60 000

110 ROUTE NATIONALE 97
QUARTIER LA ROUMIOUVE
83210 SOLLIES-VILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOULON
Siret : 417 702 339 00066
Code NACE : 4334Z
Numéro caisse de congés payés : 9001452
Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 320101852001

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 320101852001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Téléphone : 04 98 00 46 40 **Fax :**
Portable : 06 98 00 46 41
Responsabilité légale :
HERMELIN JULIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL / NAUD YANNICK DIRECTEUR GÉNÉRAL / DOUBLE OLIVIER PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : pbmediterranee@gmail.com

Effectif moyen : 21 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 8 162 140 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	21	01/12/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

12/01/2026 10:41

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.